



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction interrégionale de la mer  
SUD-ATLANTIQUE

La Rochelle, le 29 mai 2015

Service de l'action économique  
et de l'emploi maritime

Délégation Poitou-Charentes

### Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté portant réglementation de la pêche au chalut au droit des pertuis charentais

Sept observations du public :

- 5 avis défavorables : trois professionnels de la pêche maritime, un membre du comité départemental de la pêche de loisir, un particulier ;
- 2 avis favorables : deux organisations professionnelles, l'une chargée de représenter la pêche professionnelle maritime en Poitou-Charentes et l'autre chargée de représenter la flotte de pêche Oléronnaise.

Les avis défavorables se fondent essentiellement sur :

- un prétendu mensonge du CRPMEM de Poitou-Charentes et de l'administration au sujet de la disparition des conflits de métiers sur la zone concernée par la modification de la réglementation ;
- l'absence de concertation avec les professionnels sur le projet de texte ;
- les conséquences éventuelles de cette levée d'interdiction sur la ressource et l'absence d'avis d'ifremer sur le projet.

Le chef du service de l'action économique  
et de l'emploi maritime

Olivier Lallemand